

Consultation écrite en lien avec les demandes de modifications aux règlements de zonage et de lotissement (Covid-19)

En raison de la pandémie de la Covid-19 et conformément à l'arrêté ministériel n° 2021-054 du 16 juillet 2021, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite.

Les personnes désirant s'exprimer sur le projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à la direction générale de la municipalité, et ce, avant la date limite indiquée. Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

CONSULTATION ÉCRITE

(en raison de la pandémie de la Covid-19)

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2021 Modifiant le règlement de zonage 160-2017 et ayant pour objet de modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19

Aux personnes intéressées par le projet de *Règlement numéro 225-2021* modifiant le règlement de zonage 160-2017 et ayant pour objet de modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 225-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 160-2017 et ayant pour objet de modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19
2. L'objet de ce règlement est de modifier l'annexe 1, plan 2 – zonage dans le secteur Notre-Dame pour modifier les limites des zones P-09 et H-19



Municipalité de

Pierreville

Un milieu de vie enchanteur...

3. En raison de la pandémie de la Covid-19, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée de consultation publique requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite.

Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le **2 février 2022** avant **16h00** à la Municipalité de Pierreville, de la manière suivante :

- Par la poste : 26, rue Ally, Pierreville (Québec) J0G 1J0
- Par courriel : direction@municipalitepierreville.qc.ca

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

4. Le projet de Règlement numéro 225-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à l'adoption de ce règlement, documents au soutien de la demande et analyse seront disponibles pour consultation.

En foi de quoi je donne cet avis, ce 18 janvier 2022.

Lyne Boisvert, CPA, CGA

Directrice-générale/greffière/trésorière

26, rue Ally, Pierreville (Québec) J0G 1J0

Téléphone : 450 568.2139 • Télécopieur : 450 568.0689 • Courriel : info@municipalitepierreville.qc.ca



Municipalité de

Pierreville

Un milieu de vie enchanteur...

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lyne Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité de Pierreville déclare avoir publié l'avis public concernant une consultation écrite pour le projet de règlement 225-2021, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal situé au 26, rue Ally et à l'Église du secteur Notre-Dame ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Pierreville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-huitième jour de janvier 2022

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice-générale/greffière/trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2021

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-
2017 ET AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE
ET LES LIMITES DES ZONES P-09
ET H-19**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier les limites des zones P-09 et H-19;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de Pierreville modifie le règlement de zonage n° 160-2017;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent projet du règlement 225-2021 a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais

Appuyé par la conseillère Josée Bussières

Il est unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal de Pierreville statue et ordonne que le règlement numéro 225-2021 soit et est adopté, et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'annexe 1, plan 2 – zonage – secteur Notre-Dame-de-Pierreville faisant partie intégrante du règlement numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville est amendé pour modifier les limites des zones P-09 et H-19. (voir plan en annexe).

ARTICLE 3

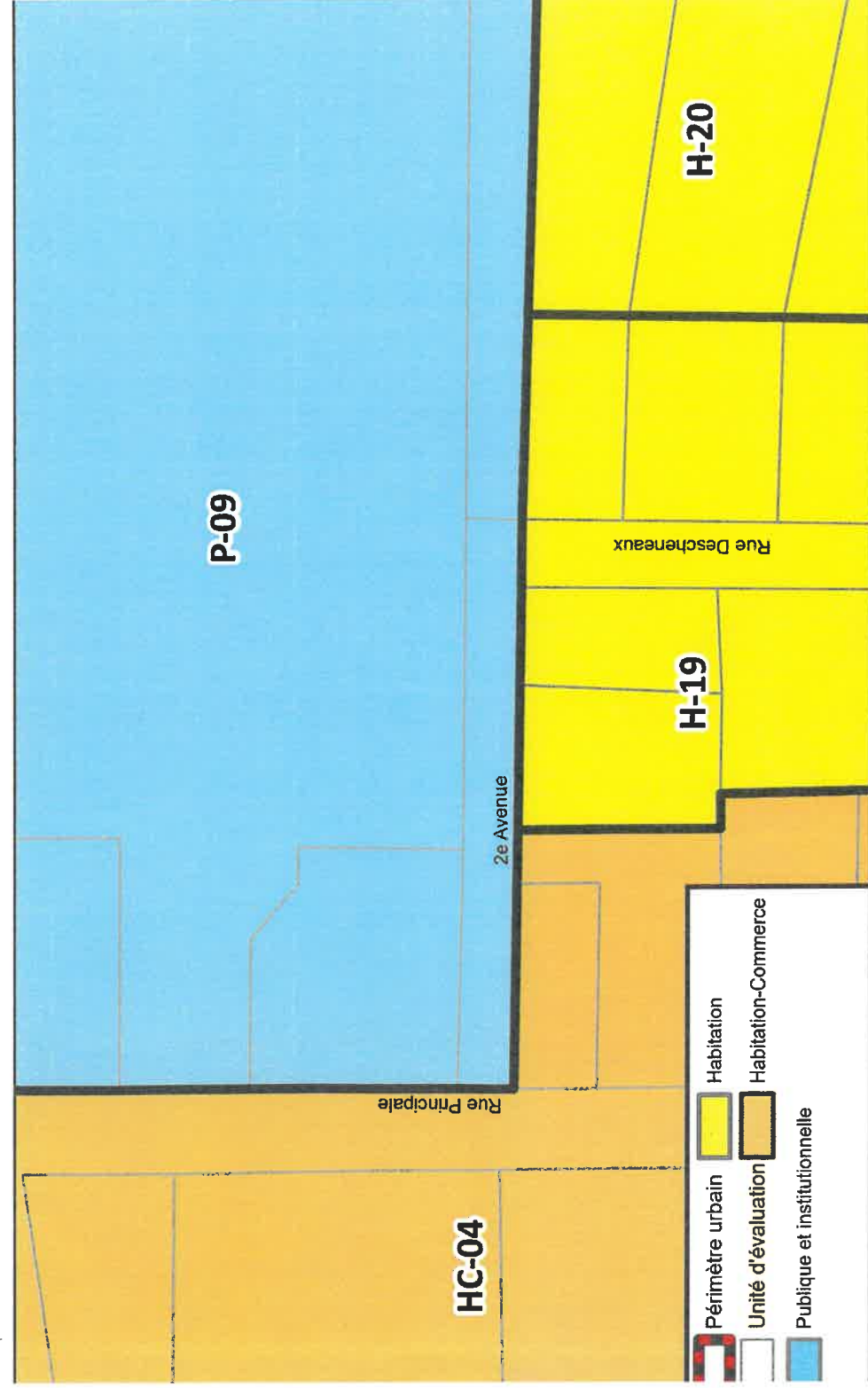
Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

LE PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ ADOPTÉ À PIERREVILLE CE 13 DÉCEMBRE 2021.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert
Directrice générale / greffière
/trésorière

Zonage actuel - Pierreville



Zonage proposé - Pierreville

